



10^{ème} anniversaire des Principes et Engagements de Paris
sur les enfants recrutés par des groupes ou des forces armés

Conférence ministérielle internationale

PROTEGEONS LES ENFANTS DE LA GUERRE

CONCLUSIONS DES CO-PRESIDENTS

Mardi 21 février 2017



10^{EME} ANNIVERSAIRE DES PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE PARIS

CONFERENCE MINISTERIELLE INTERNATIONALE *PROTEGEONS LES ENFANTS DE LA GUERRE*

Le Gouvernement de la République française et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le comité de pilotage des Principes de Paris¹, ont organisé conjointement la conférence ministérielle internationale « Protégeons les enfants de la guerre » à Paris, le 21 février, afin de commémorer l'adoption, dix ans auparavant, des Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés (*Engagements de Paris*) et des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (*Principes de Paris*).

Cette conférence a rassemblé des représentants de 73 États membres, de 11 organisations régionales et internationales et de 20 organisations de la société civile, qui ont réaffirmé leur volonté de concrétiser les Principes de Paris par des réformes politiques et juridiques et par des ressources dédiées à l'objectif de prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants par des forces armées et des groupes armés non-étatiques et de mettre un terme à ces phénomènes, ainsi que de soutenir les initiatives de libération et de réintégration. En s'appuyant sur les résultats de dix années d'efforts, la conférence a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Engagements et des Principes de Paris au cours de la dernière décennie : partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques, identification des lacunes et des difficultés, et définition des mesures complémentaires à prendre pour mettre fin aux graves violations à l'encontre des enfants, en particulier prévenir leur enrôlement et leur utilisation dans des situations de conflit armé.

Cette conférence internationale et les échanges soutenus entre les États, les organisations internationales et les organisations de la société civile, surtout celles agissant directement sur le terrain, ont permis à la communauté internationale de réaffirmer avec force sa volonté de protéger les enfants dans les conflits armés et de mettre fin à leur utilisation et à leur recrutement par des forces et des groupes armés. Une attention particulière a été portée à l'intensification de l'action collective destinée à prévenir plus efficacement les violations graves commises contre les enfants dans les conflits armés et à les faire cesser immédiatement là où elles sont susceptibles de se produire.

¹ Le comité de pilotage des Principes de Paris, coprésidé par l'ONG Save the Children et par l'UNICEF, compte parmi ses membres : Child Soldiers International, ChildFund, Conflict Dynamics International, L'Appel de Genève, le Gouvernement français, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale du travail, le Centre international pour la justice transitionnelle, le Comité de secours international, la Romeo Dallaire Child Soldiers Initiative, Save the Children, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, War Child et World Vision International.

Les participants ont souligné l'importance d'une adoption universelle des Principes et des Engagements de Paris ; ils se réjouissent du fait que trois États, la Birmanie, le Kazakhstan et la Tunisie, aient endossé ces textes à l'issue de la conférence.

Réunis en trois panels de haut niveau, les participants à la conférence ont débattu des orientations et enjeux actuels et émis des recommandations concrètes concernant la marche à suivre. Un bref résumé de ces discussions est décrit ci-dessous.

Prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés - libération et réintégration des enfants

Les participants ont évoqué les avancées réalisées en matière de protection des enfants affectés par un conflit armé, en particulier concernant la mise en œuvre de bonnes pratiques et de normes et critères conformément au droit international, y compris les Principes et Engagements de Paris endossés à ce stade par 105 États. Les participants ont fait part de leur inquiétude concernant la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des parties aux conflits et les autres violations et atteintes commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé.

Ils ont souligné la nécessité de réaffirmer les engagements internationaux et de respecter le droit international humanitaire et des droits de l'Homme, en soulignant l'importance du développement, du renforcement et de l'application des cadres juridiques nationaux. Par exemple, ont été prises des mesures en faveur de l'adoption universelle et de l'application des Engagements et des Principes de Paris, ou telles que l'élaboration et l'application des lois nationales qui pénalisent l'enrôlement d'enfants par des forces gouvernementales et des groupes armés non-étatiques, la dissuasion de l'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires et la pénalisation des attaques d'écoles et d'hôpitaux, contraires au droit international humanitaire, la normalisation des procédures judiciaires se rapportant à l'enrôlement d'enfants dans différentes branches du droit conformément aux normes internationales pour la justice des mineurs, telles que la privation de liberté comme mesure de dernier recours et pour la plus courte durée possible.

Dans le but d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés, les participants à la conférence ont souligné qu'il convient de favoriser leur inscription à un état civil gratuit et universel pour que tout enfant possède un acte de naissance dans la juridiction de l'État. Il est particulièrement important de s'intéresser aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité.

De la même manière, les participants ont souligné l'importance de renforcer les initiatives visant à consolider un environnement protecteur à l'échelle locale dans le but de prévenir le recrutement. A cet égard, les actions conduites devraient inclure un soutien aux mécanismes de protection gouvernementaux et communautaires, à la sensibilisation des enfants et des

communautés, à l'identification précoce et à l'action contre le recrutement et l'utilisation ainsi qu'au renforcement des capacités de résilience des filles et des garçons.

Les participants ont appelé les parties aux conflits à libérer de façon inconditionnelle et immédiate les enfants intégrés à leurs forces armées. Ils ont également déclaré qu'il était nécessaire que les gouvernements, avec le soutien de leurs partenaires internationaux, régionaux et locaux, revoient et renforcent les procédures de recrutement de leurs forces armées, y compris s'agissant des milices paramilitaires et membres d'autres corps volontaires, qu'ils généralisent l'application de codes de conduite et qu'ils établissent des unités de protection des enfants au sein des structures des forces armées et de sécurité. Les participants ont insisté sur le rôle premier des gouvernements nationaux, avec le soutien des partenaires humanitaires et de développement, des bailleurs et des communautés locales pour fournir une protection concrète et des services à tous les enfants affectés par un conflit armé.

Les participants ont salué les avancées réalisées dans le cadre de la campagne « Enfants, pas soldats », lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et l'UNICEF en 2014, afin d'accélérer l'élimination et la prévention de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans dans des conflits armés par les forces armées énumérées dans le Rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Les participants ont souligné l'importance d'intensifier les efforts pour lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre les autres violations commises par des groupes armés non-étatiques.

En outre, ils ont insisté sur la nécessité de concevoir des programmes de prévention et de réintégration qui soient adaptés à l'âge des enfants et prennent en compte les particularités culturelles et les besoins spécifiques de chaque sexe, permettent l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un choix de vie, ainsi que sur la nécessité d'autonomiser les enfants et de reconnaître leur rôle dans la construction d'une paix durable. Les participants ont noté que les programmes de prévention, de libération et de réintégration, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans le cadre des communautés et inclure d'autres enfants affectés par un conflit armé, tels que les enfants non-accompagnés ou séparés, les membres des communautés d'accueil et les enfants réfugiés ou déplacés, cette liste n'étant pas exhaustive. Ces programmes devraient inclure des composantes traitant de la stigmatisation et promouvant l'acceptation dans la communauté d'enfants anciennement associés à des forces ou groupes armés, y compris les filles ayant des enfants nés du conflit.

Ils ont admis la nécessité d'accroître fortement les moyens consacrés aux enfants touchés par un conflit armé et leur accès à ces ressources, et de favoriser un financement multi-sectoriel prévisible, cohérent et durable des programmes de réintégration. Ils ont également souligné le rôle essentiel joué par l'éducation dans les efforts de libération et réintégration.

Les participants ont reconnu que les organisations de la société civile jouent un rôle clé dans la prévention des conflits (notamment via des initiatives locales de réconciliation), la protection des enfants et en aidant à réintégrer les enfants ayant été associés à des forces armées ou à des groupes armés non-étatiques, ainsi que d'autres catégories d'enfants vulnérables, dans les communautés touchées par des conflits.

Il a été noté que l'adoption et l'application de Plans d'action dans le cadre de l'ordre du jour du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés se sont révélées utiles dans un certain nombre de situations pour combattre le recrutement et l'utilisation d'enfants ; partant de ce constat, les participants ont appelé les parties concernées à travailler avec les Nations Unies et leurs partenaires afin d'élaborer des Plans d'action et d'autres mesures visant à combattre toutes les violations graves commises à l'encontre des enfants.

Prévention des violations graves commises à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé et réaction à ces violations

Les participants à la conférence ont souligné que la prévention et les réponses apportées aux graves violations commises à l'encontre des enfants dans les conflits armés sont essentielles à la protection effective des enfants. Les participants ont identifié les liens communs entre ces violations graves et ont reconnu le rôle joué par les Principes et les Engagements de Paris au cours de la dernière décennie dans la prévention et l'élimination d'autres types de violations graves de l'intégrité physique des enfants dans les conflits armés, telles que les meurtres et les mutilations, les violences sexuelles et les enlèvements. Les participants se sont mis d'accord sur le fait qu'il faut faire davantage pour créer et pérenniser un environnement protecteur pour les enfants dans des situation de conflit armés, ainsi qu'il convient d'élargir et renforcer les initiatives ayant porté leurs fruits. La prévention des violations est essentielle et relève de la plus grande priorité.

A cet égard, il est important de renforcer les fonctions essentielles de l'Etat pour faire cesser et prévenir les violations commises à l'encontre des enfants. Ils ont identifié les domaines qui nécessitent une attention et un engagement accrus, comme le fait de prendre des mesures pour que les auteurs de violations contre des enfants rendent des comptes et pour lutter contre l'impunité, agir en faveur du renforcement des politiques et des législations protégeant les enfants, et aboutir à une prise de conscience plus importante des inégalités entre les sexes et le ciblage systématique des filles.

Les participants ont salué la pertinence des Plans d'action arrêtés entre les parties aux conflits et les Nations Unies, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, non seulement pour mettre un terme aux violations graves des droits des enfants dans les situations de conflit armé, mais également pour prendre des mesures préventives. En effet, tout plan d'action est élaboré dans le but de répondre à des situations spécifiques et de donner des orientations s'appuyant sur des mesures concrètes, afin que la partie concernée applique mieux les normes nationales et internationales. Le retrait d'un

État ou d'un groupe armé de la liste du Secrétaire général des Nations Unies indique qu'il s'emploie à assurer une meilleure protection des enfants.

Les participants ont discuté des souffrances causées aux enfants par les opérations militaires, à travers l'utilisation excessive et indiscriminée d'armes explosives ou l'impact indiscriminé d'armes activées accidentellement par les victimes. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'adhérer et d'appliquer le droit international, ainsi que de considérer la possibilité de mieux identifier des mesures pratiques à mettre en place avant, pendant et après les opérations militaires pour réduire les atteintes aux personnes civiles et mieux protéger les enfants.

Les participants ont noté qu'il était nécessaire de développer les capacités techniques des procureurs compétents pour les forces armées et de sécurité nationale et la formation en matière de protection de l'enfance des personnels de justice, de police et des établissements pénitentiaires, ainsi que des organisations humanitaires et de la société civile et des structures et groupes communautaires. Ce renforcement des capacités inclut notamment l'élaboration et la diffusion d'outils de programmation basés sur les faits, qui visent à renforcer les mesures empêchant les parties à un conflit de (ré)enrôler ou utiliser des enfants, et à favoriser leur réintégration dans les communautés.

Les participants ont relevé le potentiel de l'Agenda 2030 pour le Développement durable, en particulier les objectifs 16.2 (mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) et 5.2 (éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles) pour prévenir et répondre aux violations graves commises contre les enfants dans les conflits armés.

Les conséquences des conflits armés sur les enfants

Les participants ont analysé les évolutions dans les conflits armés contemporains et mis en évidence les défis à relever pour diminuer leur impact sur les enfants.

Les participants ont identifié l'impact négatif de l'augmentation du nombre d'attaques délibérées contre les écoles et les hôpitaux, ainsi que leurs personnels protégés, dans un environnement politique et sécuritaire qui devient de plus en plus complexe. L'utilisation des écoles accroît les risques d'attaques et compromet la sécurité des enfants, augmente les risques de recrutement et empêche les enfants de retourner à l'école, une condition essentielle de la réintégration et de la prévention de reprise des recrutements.

Les participants ont également rappelé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, dont le but est de réduire l'utilisation des écoles et des universités par les parties au conflit, ainsi que de minimiser l'impact négatif des conflits armés sur la sécurité et l'éducation des enfants. Les participants ont convenu d'encourager, en tant que besoin, la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le but d'accroître la protection de l'éducation en temps de conflits.

Deux Etats, la France et le Canada, ont annoncé l'endossement de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Ils ont insisté sur le fait qu'il est nécessaire de garantir aux enfants vivant dans une zone de conflit ou à ceux fuyant un conflit armé, y compris les enfants victimes des pires formes d'exploitation par le travail, une éducation de qualité et un accès aux services de santé, dont une assistance psychologique, afin de traiter le stress psychosocial et les symptômes de stress post-traumatique. Les participants ont souligné les conséquences durables des attaques perpétrées contre des écoles, des hôpitaux et leurs personnels protégés qui s'y trouvent : en particulier, le sentiment persistant des enfants de ne pas être en sécurité lorsqu'ils se rendent à l'école après un conflit, l'augmentation du nombre d'enfants déplacés avec leurs familles et les restrictions imposées à l'accès humanitaire. Ils ont souligné combien il est important d'utiliser des programmes, des outils pédagogiques et un langage appropriés afin de garantir un apprentissage efficace et de veiller à ce que les professeurs et le personnel éducatif soient formés de façon adéquate pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques des enfants dans des situations de conflit armé, notamment les enfants migrants et réfugiés.

Les participants à la conférence ont identifié les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les enfants déplacés, réfugiés et migrants et ont plaidé pour une action urgente visant à les protéger, en particulier ceux qui sont séparés et non accompagnés, dans les pays d'origine, de transit et de destination contre l'exploitation et la violence, les trafics illicites et la traite des êtres humains ainsi que le risque de recrutement par des groupes ou des forces armées. Parmi les autres actions stratégiques dont ont débattu les participants afin d'améliorer le bien-être et la protection, il faut considérer l'arrêt de la mise en détention des enfants en raison de leur statut d'immigrés ou de celui de leurs parents et le fait de ne pas séparer les membres d'une même famille, ce qui est le meilleur moyen de protéger les enfants et de leur assurer un statut juridique. Garantir l'accès des enfants déplacés, réfugiés et migrants à des services de qualité tels que l'éducation et les soins médicaux est également un élément essentiel.

Les participants appellent à investir dans des mécanismes durables de collecte de données qui en respectent la confidentialité et dans des outils de recherche efficaces permettant d'élargir le socle des connaissances sur les violations graves à l'encontre des enfants, dans des plaidoyers, des politiques et des programmes. Une référence particulière a été faite aux objectifs 16.2, 8.7 et 5.2 de l'Agenda 2030 pour le Développement durable. À cet effet, il a été suggéré d'améliorer les systèmes nationaux d'information et de collecte de données afin d'identifier les enfants vulnérables et d'assurer un suivi efficace des avancées.

En outre, les participants ont reconnu et salué les efforts mis en œuvre par le comité de pilotage des Principes de Paris dans l'élaboration du Manuel de terrain sur le recrutement, la libération et la réinsertion des enfants, ainsi que pour son soutien constant apporté aux pays

en situation de conflit armé afin de soulager les souffrances humanitaires et d'améliorer le bien-être et la protection des enfants, de leurs familles et des communautés./.